



# Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 12

07 Février 2019

*Courriel :* Daniel Roger, Président de la Commission  
Aurélié Boisramé, Laurence Paré, Lydie Chauvier, Anne-Sophie Hardy

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

## 1. Rencontres non jouées

---

La Commission prend connaissance de la liste des matchs qui n'ont pu se dérouler le week-end du 03 Février 2019 et fixe les rencontres à jouer :

### Seniors D4 Féminines :

N° 69382.1 Mouzillon Etoile 2 / GF La Grigonnais Pierre Bleue 1 **au 24 Février 2019**

### U18 F Foot à 8 :

N° 69444.1 E.Machecoul/St-Philbert 1 / Nort AC 1 **au 09 Février 2019** ou accord des 2 clubs au 23.02.2018

### U15F Foot à 11 :

N° 69855.1 Mouzillon Etoile 1 / Nantes Métallo Sports 1 **au 23.02.2019**

N° 69873.1 E.Machecoul/St-Philbert 1 / GF Presqu'île 44 2 **au 23.02.2019**

Un courriel a été envoyé aux clubs concernés.

Le Président,  
Daniel Roger

La Secrétaire,  
Isabelle Loreau